

Message aux doctorantes et doctorants de l'école doctorale STT

Dans la période de crise sanitaire actuelle, le bureau et le conseil de l'école doctorale souhaitent apporter les précisions et informations suivantes à l'attention de toutes les doctorantes et tous les doctorants :

- S'agissant des CSI, les calendriers affichés sur le site Internet de l'ED peuvent susciter des inquiétudes chez certaines et certains d'entre vous dont le travail a été interrompu par le confinement. Tel n'est assurément pas leur objectif. Des assouplissements demeurent possibles. En cas de difficulté, il vous est conseillé d'adresser un courriel à votre directeur de thèse avec copie au directeur de l'école doctorale en charge de votre site, au gestionnaire de site de l'école doctorale et au directeur de votre laboratoire. Des modalités adaptées pourront alors vous être proposées, au cas par cas (attention néanmoins aux dates limites pour obtenir le paiement des droits d'inscription en trois fois ; se renseigner auprès de votre établissement).
- De la même manière, la question du traitement de vos éventuelles demandes d'année supplémentaire peut soulever vos interrogations. Là encore, l'équipe de direction de l'ED peut vous assurer qu'elles seront examinées, sur chaque site et conformément aux procédures propres à vos établissements d'inscription, en prenant en considération toutes les conséquences de la situation actuelle sur l'avancement de vos travaux
- Tous les événements scientifiques dans lesquels vous étiez engagés en mars, avril et mai 2020, dont vous attendiez des crédits de formation et qui ont été annulés pourront néanmoins donner lieu à l'attribution des crédits tels que prévus dans le barème de l'école doctorale, sur décision des directeurs en charge de chaque site et présentation d'un justificatif.
- L'équipe de direction de l'école doctorale se tient à votre disposition, aux côtés de vos encadrants, des directions de vos laboratoires, des services spécialisés de vos établissements d'inscription, pour examiner toutes les difficultés particulières que vous viendriez à rencontrer pendant la période actuelle.
- Précisément, les représentants des doctorants au conseil de l'ED vont très prochainement vous adresser un questionnaire pour vous permettre d'exprimer l'ensemble de vos interrogations et besoins en lien avec la période actuelle.

Angers, le 13 mai 2020

Message diffusé à toutes les doctorantes et tous les doctorants de l'école doctorale STT, aux directrices et directeurs des laboratoires rattachés à l'école doctorale, aux vice-présidents recherche des établissements co-accrédités, aux gestionnaires de l'ED, aux directeurs et directrices de pôles doctoraux, aux responsables administratifs des pôles doctoraux, au directeur de l'école des docteurs